

Cybersécurité - (2) Chaires de recherche du Canada de niveau 2

Université d'Ottawa

Endroit : Ontario

Date d'affichage : 2021-05-04

Publiée jusqu'au : 2021-07-04

L'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en cybersécurité. La personne retenue se verra offrir un poste régulier menant à la permanence à la [Faculté de génie](#) et sera appelée à établir un programme substantiel de recherche collaborative financé à l'externe en lien avec la cybersécurité, lequel viendra compléter l'expertise existante de l'[École de science informatique et de génie électrique](#). Elle deviendra membre à part entière de l'École : elle y enseignera et participera à des activités de soutien à la communauté universitaire. La personne travaillera sur l'aspect matériel ou logiciel de la cybersécurité; un accent sur des enjeux tels le matériel inviolable, les algorithmes de protection contre les attaques par canaux auxiliaires, les dispositifs de stockage sécurisé, l'analyse de puissance, les algorithmes sécurisés et les techniques logicielles en cybersécurité serait particulièrement intéressant. *Façonner le monde numérique* est un des axes stratégiques en recherche à l'Université d'Ottawa, alors qu'à la Faculté de génie, la cybersécurité est un des éléments clés de l'axe de recherche *Technologies pour la transformation numérique de la société*. Ces deux postes contribueront à la mise en place d'un cybercarrefour à l'Université d'Ottawa, dont l'objectif sera de faire de notre université un pôle reconnu mondialement pour la recherche et l'enseignement en cybersécurité et en cyberprudence, et ce, d'ici 2025.

Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs émergents exceptionnels ou des chercheuses émergentes exceptionnelles considérées par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans, à quoi s'ajoute une somme additionnelle de 20 000 \$ par année à titre d'allocation de recherche pour tout titulaire d'une chaire de niveau 2 qui en est à son premier mandat.

Les candidats ou les candidates doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou agrégés ou professeurs adjointes ou agrégées, ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les candidats et les candidates qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant doivent communiquer directement avec l'Université d'Ottawa pour toute question ayant trait à leur admissibilité éventuelle à une chaire de niveau 2. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'une professeure qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée [Justifications acceptables](#)). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du [formulaire de justification de la chaire de niveau 2](#)), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat ou la candidate est toujours considérée comme étant un nouveau chercheur ou une nouvelle chercheuse. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat ou d'une candidate et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC

sont aussi admissibles à une aide financière de la [Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

Embauche préférentielle :

L'Université d'Ottawa est engagée à assurer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les environnements de recherche et de leadership de nos étudiants et nos étudiantes, de notre personnel et de notre corps professoral. Par conséquent, nous encourageons fortement les candidatures des membres compétents et expérimentés des quatre groupes désignés tels que les Autochtones, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et les femmes, telles que définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ainsi que toutes les personnes qualifiées possédant les compétences et les connaissances requises pour mettre en œuvre de façon productive des mesures d'équité qui assurent et maintiennent en poste des équipes diversifiées et favorisent des pratiques inclusives pour les membres des équipes de recherche. Dans le cadre de ce processus d'embauche préférentielle, les candidatures des membres des quatre groupes désignés seront priorisées et évaluées en premier pour le poste à combler. Le but de cette mesure est d'augmenter la représentation et la contribution des membres des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaires de recherche du Canada. Nous demandons aux candidats et aux candidates qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle de remplir le formulaire d'auto-identification sur le portail web lors de la soumission de leur candidature.

Compétences requises :

Doctorat en génie électrique, génie informatique, génie logiciel, science informatique ou l'équivalent. Une expérience postdoctorale serait un atout. Si la personne retenue vient du domaine du génie électrique, informatique ou logiciel, elle devra faire une demande d'adhésion à un ordre professionnel en ingénierie. Excellent dossier de recherche en cybersécurité. Engagement envers l'enseignement et la formation aux cycles supérieurs, excellent dossier de publication, engagement envers la collaboration interdisciplinaire et industrielle, ainsi que capacité à obtenir des fonds de recherche externes. Excellentes compétences en communication orale et écrite en anglais ou en français. Permanence conditionnelle à la connaissance passive de l'autre langue officielle du Canada.

Rang et salaire :

Poste professoral régulier menant à la permanence dans la [Faculté de génie](#), au rang de professeur adjoint ou de professeure adjointe. Les candidatures pour des rangs supérieurs seront également considérées. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa

Dossier de candidature :

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour; (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages);
- une déclaration sur la philosophie et les pratiques concrètes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (1 page) ;
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans [les directives du programme des Chaires de recherche du Canada](#) (i.e. une lettre d'une autorité établie dans le domaine qui n'est pas en conflit d'intérêts avec le candidat et deux lettres de répondants qui ne sont pas affiliés à l'Université d'Ottawa, à moins que la personne soit le superviseur ou la superviseuse de doctorat ou de recherche postdoctorale du candidat ou de la candidate); et

- un formulaire d'auto-identification (à compléter sur le portail pendant la soumission de la candidature).
[Pour postuler, veuillez cliquer ici pour soumettre votre candidature en ligne.](#)

Date limite : le 3 juillet 2021

Le processus de sélection débutera en juillet et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue.

Prière d'adresser votre lettre de présentation à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland, pièce 246
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA

Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats ou des candidates. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.

Avis de collecte de renseignements personnels

Conformément à la Loi de l'Ontario sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à la Politique 90 de l'Université, vos renseignements personnels sont recueillis sous l'autorité du University of Ottawa Act 1965, et sont destinés à être utilisés à des fins compatibles avec votre demande d'emploi et l'administration de votre relation de travail, si elle est établie. Si vous avez des questions concernant cette collecte d'informations personnelles, veuillez communiquer avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958 ou par courriel au vra.affairesprofessorales@uottawa.ca.